



Le Conseil d'administration nomme Leon Van Rompay au poste de CEO ad interim

Liège, Belgique, 4 février 2021 – 7 :30 CET – Réuni mercredi soir, le Conseil d'administration de Mithra (Euronext Brussels: MITRA), une société dédiée à la santé féminine, a entendu François Fornieri à la suite de son inculpation dans le cadre d'un dossier relatif à des fonctions qu'il a remplies précédemment au sein d'une entreprise étrangère à Mithra.

Au terme de cet échange, le Conseil d'administration a accepté que François Fornieri prenne du recul en tant que CEO, jusqu'à nouvel ordre, pour un maximum de 12 mois. Ce faisant, François Fornieri se met en retrait de toute fonction exécutive au sein de Mithra.

Du fait de cette situation, le Conseil d'administration a décidé de nommer Leon Van Rompay à la fonction de CEO ad interim jusqu'à nouvel ordre. François Fornieri reste à disposition du CEO ad interim.

Leon Van Rompay dispose d'une expertise de plus de 40 ans dans l'industrie pharmaceutique internationale. Après avoir exercé des fonctions de direction au sein de plusieurs big pharma (Bayer, Glaxosmithkline, Zambon), Leon Van Rompay a créé en 1999 Docpharma, une société spécialisée dans la commercialisation de médicaments génériques. Docpharma a été introduite en bourse (Euronext), et a été vendue avec succès au groupe Matrix en 2005.

Leon Van Rompay a participé activement à la gestion d'Uteron Pharma, le prédécesseur de Mithra, et renforcé par son expérience internationale et expertise sectorielle, il supportera l'entreprise à atteindre les échéances importantes qui l'attendent cette année.

Le Conseil d'administration a par ailleurs déchargé Christophe Maréchal de la mission temporaire qui lui avait été assignée afin qu'il puisse à nouveau se consacrer à la gestion financière de Mithra.

Par cette décision, le Conseil d'administration est convaincu que l'entreprise dispose de toutes les ressources et compétences nécessaires pour mener à bien ses nombreux projets.

Pour plus d'information, merci de contacter:

Jean-Manuel Fontaine (IRO) : +32 476 96 54 59 - investorrelations@mithra.com

Maud Vanderthommen (Presse) : +32 473 58 61 04 - press@mithra.com

À propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Ses trois produits candidats phares sont basés sur l'Estetrol (E4), un œstrogène natif unique : Estelle®, une nouvelle ère en contraception orale, PeriNesta®, le premier traitement oral complet ciblant la périménopause, et Donesta®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra développe et produit également des solutions thérapeutiques complexes dans les domaines de la contraception, de la ménopause et des cancers hormono-dépendant. Elle offre à ses partenaires un éventail complet de services en matière de recherche, de développement et de production au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Active dans plus de 100 pays dans le monde, Mithra compte quelque 300 collaborateurs et est basée à Liège, Belgique. www.mithra.com

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.